

Saint-François, le 16/11/2017

L'Inspecteur de l'Éducation nationale
Circonscription de Saint-François

A

Mmes et Mrs. Les Directeurs
Mmes et Mrs. Les enseignants



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

**Circonscription de Saint-
François**

Rue Louis Thélème
97118 Saint-François

Téléphone : 05.90.88.50.92
Télécopie : 05.90.88.03.46
Mél : ce.ien9710931k@ac-guadeloupe.fr

IEN : M. Carlos CRUZ
Mission Académique EAC

Secrétariat : Mme SARANT
Thérèse

Annexe :
Plan d'animations pédagogiques
2017-2018

Objet : Note de service n° 3 - Plan de formation de circonscription 2017-2018 (18 heures)

L'équipe de circonscription vous présente le plan d'animations pédagogiques 2017-2018 qui sera mis en œuvre à partir du mois de janvier (*annexe*).

En complément des propositions faites au Plan Académique de Formation, il tentera de répondre aux besoins constatés sur le terrain mais surtout aux demandes exprimées par les équipes pédagogiques.

Ce plan d'animations (18 heures) se compose de deux volets :

- 9 heures d'animations traditionnelles (individuelles ou collectives)
- 9 heures dans le cadre d'un parcours M@gistère à distance mais qui peut comporter des parties en présentiel (regroupement).

Sont concernés par ces animations tous les enseignants chargés de classes ordinaires, les coordonnateurs ULIS et les directeurs d'école. Les enseignants spécialisés du RASED peuvent y participer s'ils le souhaitent.

Quotité de service	Types d'animations	
	Animations traditionnelles Individuelles ou Collectives	Animations « Parcours FOAD » sur M@gistère
Temps plein	3 animations de 3 heures	9 heures de parcours FOAD
75 %	2 animations de 3 heures	6 heures de FOAD
50 % au choix	2 animations de 3 heures	3 heures de FOAD
	1 animation de 3 heures	6 heures de FOAD

Particularités :

- Un crédit de 6 heures est accordé aux Directeurs pour les 3 réunions annuelles (3x2 heures)
- Un crédit de 3 heures est accordé aux enseignants qui participent au dispositif « Dialogue Pédagogique et de Gestion ».
- Les enseignants de CM1 et CM2 devront suivre impérativement le module M@gistère : « **Enseigner la proportionnalité au cycle 3** » (priorité nationale)

Priorités de l'année :

Seront privilégiées **les formations d'équipe**, sur site, à la demande des écoles, à partir des propositions faites par les formateurs de la circonscription ou sur une thématique autre décidée par l'école. Les demandes de formation individuelle seront prises en compte à partir d'un nombre minimum de 15 inscrits. Ces animations se dérouleront soit le mercredi matin (SFR), soit le jeudi après-midi (Le Moule), soit le soir après la classe en deux temps.

Une animation de 3 heures sera réservée au **Village Pédagogique**. Elle s'adressera à tous les enseignants de la circonscription, en fin d'année scolaire. Il s'agira, à cette occasion d'exposer les travaux réalisés avec les élèves, d'échanger sur les approches pédagogiques et de mutualiser les ressources.

Opérations d'inscription :

Les inscriptions se font en ligne :

- par les enseignants, pour **les demandes individuelles** (animations et M@gistère). Chaque enseignant(e) renseignera le formulaire électronique après avoir cliqué sur le lien ci-dessous :

<https://docs.google.com/forms/d/1Fa90TJl2mkxugKz7Wfmq5M-OUPdiWEmBxUmhGgHx6Rl/edit?ts=5a0ef7c8>

Il formulera 3 vœux classés dans l'ordre de préférence, parmi les animations traditionnelles et 3 vœux parmi les animations M@gistère

- par le directeur pour **ses animations individuelles (enseignant)** et **les animations collectives (école)**. Il renseignera le formulaire en suivant les instructions, après avoir cliqué sur ce lien :

<https://docs.google.com/forms/d/1DHWmdzd9b9lTOpdyg4KY8RqwhJXHGIjdjRosL7QFPujs/e/dit?ts=5a0ef722>

A noter que les équipes peuvent formuler des demandes de formation d'école, correspondant à un besoin particulier non proposée sur la liste. Le directeur l'indiquera sur le formulaire et prendra l'attache de l'IEN pour en préciser le contenu.

En fin de saisie, ne pas oublier de cliquer sur "Envoyer" en bas du formulaire. Un message en retour confirmera l'envoi du document !

Après réception des documents et traitement des demandes, l'équipe de circonscription proposera un calendrier de mise en œuvre, en prenant l'attache des directeurs pour l'organisation des formations d'école.

Un tableau récapitulatif sera transmis aux écoles. Il précisera la liste des animations retenues pour chaque enseignant, les dates et les lieux.

Calendrier des opérations :

Dates	Opérations
Mardi 21 novembre	Arrivée de la note de service dans les écoles
Du lundi 20 nov. Au vendredi 1 ^{er} décembre	Formulation des vœux via la plateforme
Du lundi 4 décembre au vend. 15 décembre	Traitement et retour aux écoles
Lundi 18 décembre	Arrivée des listes d'animations retenues, dans les écoles

Le délai de rigueur pour l'expression des vœux est fixé au **vendredi 1^{er} décembre**. Au-delà de cette date, les animations seront imposées.

Carlos CRUZ
Inspecteur de l'Éducation Nationale
Circonscription de Saint-François

